

## GALONNAGE DES COMMANDANTS FONCTIONNELS

Le SCSI-CFDT a officiellement demandé à l'administration de concevoir un nouveau galonnage pour les commandants fonctionnels afin de leur garantir une meilleure lisibilité. Ce galonnage existe déjà pour le corps de conception afin de différencier les commissaires divisionnaires des emplois fonctionnels de contrôleurs et d'inspecteurs généraux. Alternative CFDT a initié la même démarche pour les majors RULP. Le DGPN a relayé notre demande au SAELSI pour mise en œuvre.

Pour le SCSI-CDFT ce galonnage différencié ne pouvait se concevoir que dans le cadre d'une évolution indiciaire. Il revendique donc la mise en œuvre de ce nouveau galon parallèlement à la revalorisation indiciaire prévue par les accords LEBRANCHU.

Bien entendu, ce nouvel insigne ne remet nullement en cause le projet du SCSI-CFDT de voir commissaires et officiers réunis dans le cadre d'un grand corps de conception, direction et commandement nécessaire à l'évolution de la police nationale !



### Conseil Commun de la Fonction Publique

Le SCSI -CFDT prépare la mise en œuvre des accords LEBRANCHU aux cadres de la police nationale.

Jean-Marc BAILLEUL siègera au CCFP le 24 novembre et sera le seul cadre de la police nationale.

### Suicides

Le 10 novembre avait lieu un séminaire consacré à la lutte contre le suicide. Le SCSI-CFDT a participé à l'ensemble des travaux tout en regrettant que la réflexion soit restée cantonnée au suivi médical des situations de souffrance. Malheureusement, les mesures de préventions primaires, c'est-à-dire directement liées aux conditions de travail (locaux, charge et temps de travail, accompagnement des blessés, gestes de reconnaissance...) ont été jusqu'à présent éludés.

Depuis le début de l'année, 40 policiers se sont donnés la mort (soit un taux 2 fois supérieur au taux de référence). Il y a urgence à agir.



### CT Ministériel du 12 novembre :

La création des DID (Direction interdépartementale) de la PAF a été adoptée à la majorité (9 Pour : 5 contre). Cette réforme est cohérente par rapport à la couverture territoriale, néanmoins dans notre souci d'un meilleur positionnement des officiers nous avons obtenu la garantie que tous les chefs DID officiers et leurs adjoints auraient le statut de chef de service IRP2. Concernant ceux qui ne pourraient pas bénéficier de tels postes, le DCPAF s'est engagé à faire des propositions de reclassement équivalent.



### Quelle évolution pour la nomenclature ?

La DRCPN devrait adresser ses propositions d'évolution de la nomenclature d'ici la fin 2015. Pour le SCSI, lier l'exhaussement indiciaire et indemnitaire des officiers à une déflation à 6000 (c'est-à-dire bien moins que les gendarmes) est une hérésie. Dans le cadre de la réforme LEBRANCHU (PPCR) qui s'appliquera début 2017, il n'y a en effet aucune condition posée.

Oui, la déflation des officiers est nécessaire, mais elle doit être intelligente, cohérente entre les différentes directions et s'accompagner d'une déflation du nombre de postes de commissaires afin, conformément aux promesses du ministre, d'offrir de nouveaux postes à responsabilité pour tous les cadres.

### Port d'arme en dehors des heures de service : les demandes du SCSI entendues

La DGPN adresse aux directions une note précisant que les collègues pourront porter et utiliser leur arme hors service à compter de la parution de la note, durant l'état d'urgence même sans gilet aux conditions suivantes :

- basé sur le volontariat
  - avoir un brassard police sur soi pour éviter toute confusion en cas d'intervention
  - avoir fait au minimum une séance de tir réglementaire
  - aviser sa hiérarchie de la démarche de prendre son arme.
- Le RGEPN sera modifié.

